Circuit des boucles de Gennes-Longuefuye et du Petit Pineau

Le circuit de la boucle de Gennes-sur-Glaize et Longuefuye vous fera découvrir les paysages du Sud Mayenne. Vous passerez notamment devant les vergers de la Rouérie à Longuefuye (production de cidre, pommeau et jus de pomme). Ce circuit se prolonge ensuite par la boucle du Petit Pineau.

DuréeO Distance	4h 30 15,09 km	▲ Difficulté ⇔ Retour point de	Moyenne Oui
		depart	
Dénivelé positif	67 m	📤 Activité	Pédestre
▶ Dénivelé négatif	64 m	m Commune	Gennes-sur-Glaize (53200)
A Point haut	90 m		





Description

🔼 Point bas

Se garer sur le parking de la mairie de Gennes-sur-Glaize.

56 m

- (D/A) Dos à la mairie, prendre à droite vers l'Est sur quelques dizaines de mètres et, à la patte d'oie, tourner sur la voie à gauche par rapport au calvaire (Rue des Étangs). Aller tout droit, arriver au niveau de l'étang, en faire le tour puis poursuivre sur le chemin gravillonné au fond du parking à gauche du panneau de randonnée. Au croisement, laisser à gauche l'accès au lieu-dit le Moulin et continuer à droite.
- (1) Au lieu-dit Longue Touche, tourner à gauche plein Nord pour s'engager sur un chemin rural. Ce dernier oblique à gauche puis, plus loin, à droite. Franchir le Ruisseau du Pont et remonter en face sur environ 200 m.
- (2) Au croisement, continuer tout droit (Nord). Traverser une petite route et s'engager en face sur le chemin bordé d'arbres. Déboucher sur une autre route goudronnée (D610).
- (3) Tourner à gauche sur la route. Passer le cimetière (sur la droite), puis continuer tout droit jusqu'au croisement avec la D 154. Là, au niveau du passage piéton, tourner à droite puis suivre le petit chemin qui fait une boucle dans le petit bois. Revenir au croisement, tourner à gauche puis de suite à droite sur le parking après le panneau zone 30. Rejoindre le fond du parking à gauche puis tourner à droite pour s'engager dans la rue du Lavoir. Suivre cette rue jusqu'à la 2^e intersection.
- (4) Tourner à gauche sur le Chemin de la Saint-Martin et continuer tout droit jusqu'à un carrefour de quatre chemins.
- (5) Continuer tout droit. Passer une barrière pour s'engager sur un chemin bordé d'arbres. Franchir à nouveau le ruisseau et remonter. Ignorer un chemin partant à gauche vers la route et continuer au Sud. Déboucher sur une voie goudronnée, passer les bacs de tri et, au rond-point, continuer tout droit sur la Rue du Vollier. Suivre cette rue jusqu'au croisement avec la Rue de la Division Leclerc (D28).
- (6) À ce croisement, deux possibilités :
- tourner à droite pour poursuivre le circuit
- tourner à gauche pour rallonger par le circuit du Petit Pineau comme décrit

Tourner à gauche puis à droite à la première intersection (D589 panneau "Chatelain 5 km"). Continuer tout droit pendant un peu plus de 600 m jusqu'à arriver à un croisement en patte d'oie.

Points de passages

- D/A Mairie de Gennes-Sur-Glaize N 47.854049° / O 0.607196° - alt. 70 m - km 0
- 1 Longue Touche, à gauche N 47.858037° / O 0.599515° - alt. 77 m - km 1.35
- 2 Croisement en T, tout droit N 47.862012° / O 0.60548° - alt. 66 m - km 2.1
- **3** D610, à gauche N 47.869225° / O 0.607196° - alt. 82 m - km 2.96
- 4 Chemin de la Saint-Martin N 47.866598° / O 0.617872° - alt. 79 m - km 4.68
- 5 Croisement, en face N 47.864288° / O 0.617056° - alt. 67 m - km 4.95
- 6 Carrefour des deux boucles N 47.853454° / O 0.609793° - alt. 70 m - km 6.32
- 7 À gauche à la patte d'oie N 47.847989° / O 0.608634° - alt. 82 m - km 7.04
- 8 Les Petits Pineaux (à gauche) N 47.845138° / O 0.598892° - alt. 83 m - km 8.1
- 9 Les Echeletteries N 47.859206° / O 0.624513° - alt. 64 m - km 10.84
- 10 À gauche sur le chemin bordé d'arbres. N 47.861322° / O 0.608312° - alt. 61 m - km 12.79
 - D/A Mairie de Gennes-Sur-Glaize

N 47.854037° / O 0.60717° - alt. 69 m - km 15.09

- (7) Obliquer sur la voie de gauche et continuer tout droit. Passer le lieu-dit Bozé (sur la gauche) puis 150 m plus loin, tourner franchement à gauche au panneau "Les Petits Pineaux". Parcourir cette petite route jusqu'à atteindre une ferme sur la droite. Là, un chemin part sur la gauche.
- (8) S'engager sur le chemin qui part sur la gauche et le parcourir de bout en bout jusqu'à déboucher sur une petite route goudronnée nommée Rue des Loisirs. Continuer tout droit pour retrouver la D589, virer à droite et continuer tout droit jusqu'au Stop. Prendre à gauche.
- (6) Continuer jusqu'à la première intersection et tourner à droite sur la Rue de la Priorie. Virer à gauche avec la rue et suivre celleci au Nord-Ouest. Ignorer à droite la route allant vers les Priories et continuer jusqu'au lieu-dit les Echeletteries.
- (9) Un chemin part en face dans le virage. Le prendre et au croisement suivant tourner à droite puis continuer tout droit jusqu'au



carrefour de quatre chemins déjà rencontré plus tôt.

- (5) Aller tout droit. Traverser la D154 et continuer en face sur la Rue Saint-Aventin. Au bout de cette rue, prendre le chemin herbeux qui part à gauche d'une maison et vire à droite derrière celle-ci. Après une succession de trois virages gauche-droite-gauche, arriver à une patte d'oie. Prendre alors à droite et continuer sur le chemin pour rejoindre le lieu-dit le Moulin Mouchard.
- (10) Tourner à gauche sur un chemin bordé d'arbres et continuer tout droit pendant environ 200 m.
- (2) Au croisement en T emprunté à l'aller, tourner à droite. Franchir à nouveau le ruisseau et suivre en sens inverse l'itinéraire de l'aller pour rejoindre la mairie de Gennes-sur-Glaize (D/A).

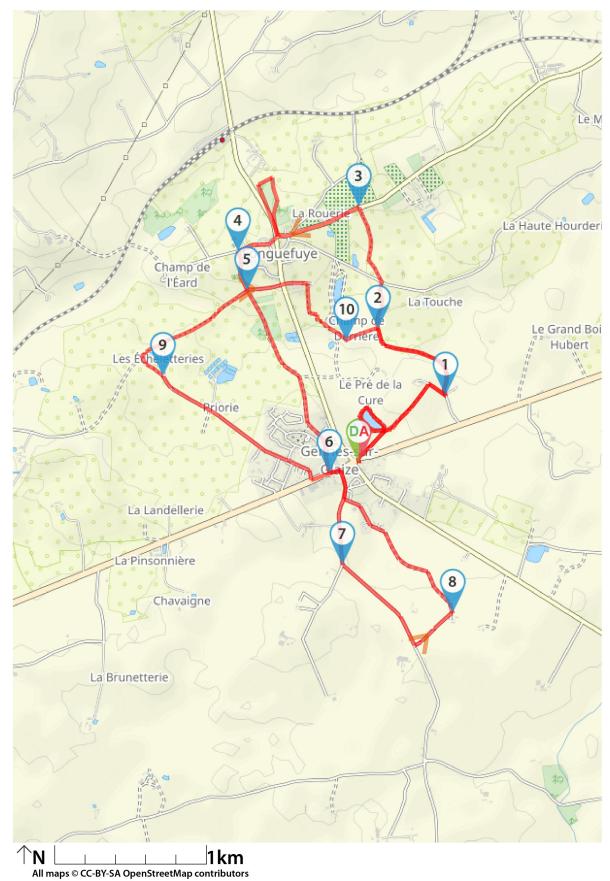
Informations pratiques

Vous disposez d'une quinzaine de places de parking devant la mairie. Pour une pause pique-nique, il est possible de profiter du plan d'eau.

(6) Possibilité de raccourcir le circuit en prenant à gauche et en filant tout droit jusqu'à la mairie. Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-boucles-de-gennes-longuefuye/

En savoir plus : sud Mayenne Tourisme - pôle culturel des Ursulines place André Counord 53200 Château-Gontier Tél : 02 43 70 42 74 - Email : tourisme@sud-mayenne.com - Site internet : http://www.sudmayenne.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.